

guider le personnel dans son travail. Comme telle, elle est censée être confidentielle et ne peut être déposée. Peut-être le député aurait-il l'obligeance de retirer sa motion?

M. Lundrigan: Je n'ai aucune intention de le faire, monsieur l'Orateur. Quoi qu'il en soit, je ne m'attendais pas d'obtenir la directive.

L'hon. M. MacEachen: Qu'on reporte la motion à un débat ultérieur.

M. l'Orateur: La motion est reportée pour débat ultérieur.

M. Jerome: Je demanderais que les autres avis de motion soient réservés, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Entendu.

QUESTIONS ORALES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE PROJET DE MAINMISE AMÉRICAINE SUR LA HOME OIL —LA PRÉTENDUE VENTE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Peut-il commenter la nouvelle que la Home Oil a changé de mains? Je pose la question sachant que le ministre a suivi l'affaire de près. Il doit donc pouvoir donner ce renseignement à la Chambre.

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, autant que je sache, la Home Oil n'a pas été vendue. Les intéressés, y compris les acheteurs éventuels et le vendeur, sont en communication avec moi. Je n'ai rien d'autre à déclarer pour le moment. D'après ce que je sais et les nouvelles que j'en ai, l'entreprise n'est pas vendue.

L'hon. M. Stanfield: Le ministre peut-il indiquer brièvement à la Chambre, la nature des mesures qu'il prend pour tenter de préserver la mainmise canadienne sur cette société?

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, étant donné que les négociations entre les parties intéressées sont extrêmement confidentielles, il serait peu utile que je donne trop de précisions. Je me contenterai de signaler qu'à mon avis, il est dans l'intérêt du Canada que des actionnaires canadiens aient la mainmise sur la Home Oil, si la chose est possible. Je cherche de mon mieux à convaincre les intéressés de la chose.

L'hon. M. Stanfield: Le ministre a-t-il fait des recommandations à ses collègues, afin de permettre à d'autres compagnies canadiennes de livrer concurrence aux compagnies américaines pour obtenir la haute main sur des compagnies telles que la Home Oil?

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, à mon avis, aux termes des règles constitutionnelles en vigueur, il ne convient pas que je dévoile à la Chambre les avis que je donne à mes collègues. Je peux certainement assurer à

[M. Caccia.]

mon ami que je tente par tous les moyens légitimes de conserver la prépondérance canadienne au sein de cette compagnie.

LE PROJET DE MAINMISE AMÉRICAINE SUR LA HOME OIL —LA LETTRE D'INTENTION

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Puis-je poser une question supplémentaire au ministre, monsieur l'Orateur? Il s'agit de la réponse qu'il a donnée au chef de l'opposition, c'est-à-dire qu'il n'était pas au courant de la vente. Puis-je lui demander s'il se souvient d'une lettre en date du 18 janvier? C'est une lettre d'intention concernant les parties en cause, et dans laquelle le nom du ministre est mentionné à propos de la vente en question. Si le ministre a vu cette lettre, croit-il qu'elle équivaut à un refus ou à une intention de vendre?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je ne suis au courant d'aucun document de cette nature et j'ignore à quelle lettre mon honorable ami fait allusion. Tous les documents qui ont été portés à ma connaissance ne mentionnent que des projets ou des possibilités de vente. Je ne me souviens d'aucun document qui ait entraîné la signature d'un contrat de vente.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, la lettre dont je parle a été remise à la commission des valeurs mobilières des États-Unis et elle porte la date du 18 janvier. Je ne puis préciser davantage sauf de dire que c'est une lettre d'intention. Je pense que le ministre est au courant de cette lettre. Si j'ai raison, je lui demande donc s'il a participé aux négociations qui ont précédé la vente?

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, je pourrais difficilement avoir pris part aux négociations. J'ai été tenu au courant des propositions.

M. Woolliams: Le ministre connaît-il l'existence de la lettre?

L'hon. M. Greene: Je sais qu'il y a eu un document écrit...

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Greene: ...qui, au mieux de ma connaissance et comme je l'ai dit, se voulait une proposition ou un accord possible de vente. Mais ce n'était sûrement pas un contrat de vente en bonne et due forme. Ce n'était qu'une proposition ou une suggestion susceptible de conduire à la vente.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES PROGRAMMES D'AIDE AUX CHÔMEURS DE 25 ANS INADMISSIBLES AUX PRESTATIONS D'ASSURANCE- CHÔMAGE OU AUX ALLOCATIONS DE RECYCLAGE

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre. Depuis plusieurs mois, la situation du chômage demeure constante en ce sens que plus de 40 p. 100 des chômeurs ont moins de 25 ans et le gouvernement a